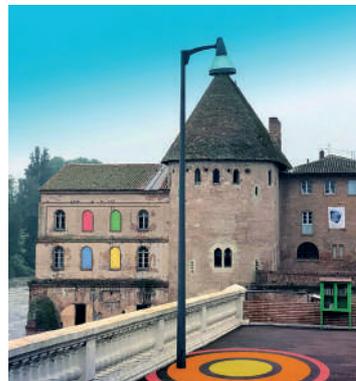


VILLEMUR INFO



LE MOT DE L'ÉLU

JEAN-MARC DUMOULIN

MAIRE DE VILLEMUR-SUR-TARN,
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le Conseil Municipal et les équipes de votre mairie se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2019, que nous espérons aussi riche que celle qui vient de s'achever.

Fête de la Musique, Jéudis de l'été, Fête du Tarn, 3e vendredis, Résidences d'artistes, etc. : en 2018, nous nous sommes efforcés de continuer à animer Villemur grâce à des manifestations toujours plus nombreuses. Nous continuerons, en 2019, à miser sur la créativité et la convivialité, moteurs du bien-vivre-ensemble.

Nous poursuivrons également les projets visant à rendre votre ville toujours plus accueillante, malgré les contraintes parfois lourdes imposées par l'Etat. Après la rénovation des allées Charles de Gaulle et la réfection de la place du Souvenir, ainsi que la réouverture des Bains-Douches l'an dernier, c'est la friche Brusson qui sera bientôt à nouveau accessible au public grâce aux travaux engagés par la Municipalité pour rénover la salle Eiffel et réhabiliter l'ancienne scierie le long du Tarn afin d'en faire un marché couvert. En 2019, le parking de la Minoterie sera également aménagé et l'espace autour de Brusson végétalisé pour en faire une véritable coulée verte. Autant de projets qui poursuivent un seul objectif : vous permettre, vous, Villemuriens, de vous approprier votre ville, car c'est vous qui la faites vivre.

Que 2019 vous apporte joie, bonheur et santé !

Bien amicalement,
Jean-Marc Dumoulin.

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

SAMEDI 19 JANVIER 2019 À 11H

SALLE DE BERNADOU



VOTRE VILLE

VILLEMUR OBTIENT LA RÉVISION DU PPRI

Alors qu'en 2015 l'Etat avait refusé la réouverture du dossier, la commune de Villemur vient d'obtenir la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). En 2019, une nouvelle cartographie des zones inondables sera ainsi validée. À la clé, la possibilité de, parfois, alléger les contraintes qui pèsent sur la ville en raison des risques de crue du Tarn. Explications.

LE PPRI, C'EST QUOI ?

Le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) est un outil de gestion des risques qui vise à **maîtriser l'urbanisation en zone inondable afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.**

Le PPRI a pour objectifs :

- l'identification des zones à risque et du niveau d'aléa
- l'interdiction de toute nouvelle construction dans les zones d'aléas les plus forts
- la réduction de la vulnérabilité de l'existant et des constructions futures
- la préservation des zones d'expansion de crue afin de ne pas aggraver le risque.

Ce plan est établi conjointement par les services de l'Etat, les collectivités et le public. Il établit une carte des aléas et découpe le territoire en plusieurs zones en fonction du risque d'inondations. **Les zones inondables sont classées en 4 catégories : aléa faible, moyen, fort ou très fort.**

Plus le risque est fort, plus les contraintes sont lourdes, notamment en matière d'urbanisme.

L'Etat a le dernier mot sur les contours du PPRI et la sécurité des personnes doit bien évidemment primer. Pas question de mettre des personnes en danger !



LA RÉVISION DU PPRI : QUELS SONT LES ENJEUX ?

Du fait des risques de crue du Tarn, une grande partie de la ville aux abords du fleuve se trouve en zone inondable. L'enjeu est considérable, puisque cela représente, à Villemur, **3000 habitants (soit 50% de la population en 2018), 1700 emplois, plusieurs groupes scolaires et de nombreux Établissements Recevant du Public (EPR) en zone d'aléa fort.**

Par ailleurs, l'absence de réduction de la vulnérabilité de la ville a eu pour consé-

quences l'abandon du centre-ville par les investisseurs, découragés par les prescriptions du PPRI actuellement en vigueur. Pourtant, il repose sur la crue de 1930, événement dont on estime qu'il peut se produire une fois tous les ... 1000 ans !

Avec la révision du PPRI, Villemur restera en zone inondable mais certaines zones pourront passer dans une catégorie de risque inférieur. Les contraintes imposées par l'Etat seront alors allégées. Cela est rendu possible grâce à la nou-

velle cartographie affinée des zones inondables obtenue par la commune, sans pour autant ignorer les risques potentiels.

LE CALENDRIER DU NOUVEAU PPRI

Fin 2018 : prescription du PPRI actuel

2019 : définition du nouveau PPRI

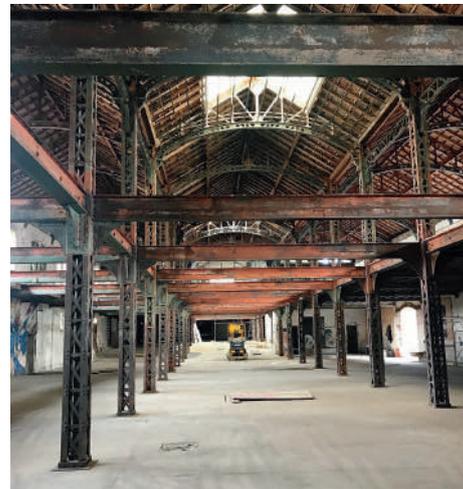
- élaboration du dossier PPRI par l'Etat, en concertation avec la municipalité et les services intéressés
- Concertation publique sur la nouvelle carte des aléas

2020 : validation du nouveau PPRI

- enquête publique
- approbation du nouveau règlement du PPRI par arrêté préfectoral intégrant notamment les allègements sur Brusson, les écoles et le centre-ville
- mesures de publicité et d'information

Une fois le nouveau PPRI validé, **le Plan Local d'Urbanisme (PLU)** sera revu afin de redéfinir les grandes orientations d'urbanisme de la commune.

BRUSSON ET LE PPRI : LA MUNICIPALITÉ S'ADAPTE



Du fait de la situation en zone inondable de la friche Brusson, **tout projet de réhabilitation doit répondre à des contraintes précises, notamment en matière d'accueil du public.**

C'est en ce sens qu'ont été imaginés les 2 projets de réhabilitation en cours : **la transformation de l'ancienne scierie en halle et la mise en sécurité de la Salle Eiffel.** Ces deux lieux n'étant pas habilités à accueillir du public de manière permanente, ils ont été pensés pour accueillir des événements ponctuels : marchés, expositions, spectacles, etc.

A terme, la municipalité espère que le nouveau PPRI permettra de réhabiliter plus largement la friche Brusson, par exemple en accueillant des restaurateurs ou des commerçants, ou en créant de nouveaux logements.

C'est en ce sens que la municipalité a demandé à l'Etat que le nouveau PPRI :

- ouvre la possibilité de créer un Etablissement Recevant du Public (ERP) « **sommeil** » de moins de 100 personnes, en vue de l'installation d'un hôtel-restaurant.
- porte à 2000 m² le potentiel de nouveaux logements (soit par réhabilitation, soit par surélévation de l'existant)
- mette en place une charte d'occupation de la Salle Eiffel en vue d'y organiser un événement mensuel

LES ÉCOLES ET LE PPRI : CE QUI PEUT CHANGER

Actuellement, deux établissements scolaires publics de la ville se trouvent en zone PPRI sur la rive droite : l'école ma-

ternelle (rue de l'Hospice) et l'école élémentaire (allée Charles de Gaulle) Anatole France. **L'Etat ne permettra pas de développer l'école côté rive droite.**

La population de Villemur augmentant, et le nombre d'élèves à scolariser avec, **la municipalité a réfléchi à la manière d'augmenter les capacités d'accueil dans les écoles tout en sécurisant les plus vulnérables** (en particulier les élèves de maternelle) **et optimisant les déplacements des parents et des enfants.** Des classes devront être repositionnées en zones non-inondables et la création d'un nouveau groupe scolaire est envisagée.

DES LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES EN CENTRE-VILLE

Dans le centre-ville rive droite, la révision du PPRI va donner **la possibilité de créer des logements supplémentaires par division de grands logements** en zone d'aléa fort. Jusqu'à présent, de grandes bâtisses demeuraient vides faute de

reprenneur. En permettant la création de logements plus petits et plus adaptés aux besoins des habitants, la révision du PPRI est une chance pour la dynamisation du centre-ville.

PARKING DES BERGES : ATTENTION EN CAS DE CRUE !

Le samedi 10 novembre dernier, une crue du Tarn imprévue a eu lieu. Faute d'avoir pu contacter leur propriétaire, plusieurs véhicules ont dû être évacués en urgence du parking des berges...

Pour vous éviter d'avoir à payer l'évacuation de votre véhicule, nous vous rappelons que, **vous devez systématiquement laisser votre numéro de téléphone en vue sur votre pare-brise lorsque vous vous gardez sur le parking des berges.**

En cas de crue, vous serez ainsi avertis afin de vous permettre d'enlever votre véhicule avant que le parking ne soit inondé.

Cette mesure est valable en été comme en hiver : les crues ne sont pas forcément prévisibles !

En cas de crue soudaine, les sirènes de la ville sont également actionnées.



LE TARN EST AUSSI UN ATOUT !

Le Tarn n'est pas qu'une contrainte : c'est le pari de la Municipalité, qui met en œuvre des projets afin que les Villemuriens se réapproprient leur rivière. Baignade, ouverture à la navigation, aménagement de la Halle Brusson le long du Tarn : tout est fait pour que chacun profite au mieux du fleuve.



REPRISE DES CONTRÔLES DE STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE

Les travaux du centre-ville qui réduisaient le nombre de places de stationnement sont terminés. De ce fait, les contrôles des véhicules stationnés en zone réglementée

(« zone bleue ») vont reprendre.

VOICI UN RAPPEL DES RÈGLES DE STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE :

- En zone bleue, le stationnement est autorisé pour une durée maximale de 1 heure 30, de 9 heures à 18 heures, du mardi au vendredi, à l'exception des jours fériés où le stationnement est non réglementé.
- L'installation d'un disque bleu indiquant votre heure d'arrivée derrière votre pare-brise est obligatoire. Ces disques sont en vente à la Mairie au prix de 1€ et disponibles sur prêt contre une pièce d'identité pour les personnes de passage dans la commune.
- Le stationnement est libre le lundi, le samedi et le dimanche.
- En cas d'absence de dispositif de contrôle ou de dépassement de la durée maximale autorisée, la contravention s'élève à 35€.

FERMETURE PROVISOIRE DES GRENIERS DU ROY

A partir de janvier et pour une période d'environ 4 mois, les Greniers du Roy seront fermés pour cause de travaux. Les séances de cinéma gratuit ainsi que les séances pour les scolaires seront suspendues pendant cette période.



Un ascenseur sera installé, et la salle de spectacle rénovée. Le bâtiment sera également mis aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). A l'issue des travaux, les séances de cinéma reprendront.



ÉVÉNEMENTS

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE À BERNADOU

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 19 janvier à 11h à la Salle Bernadou, lors de laquelle seront remises les médailles de la ville et le trophée des vitrines.

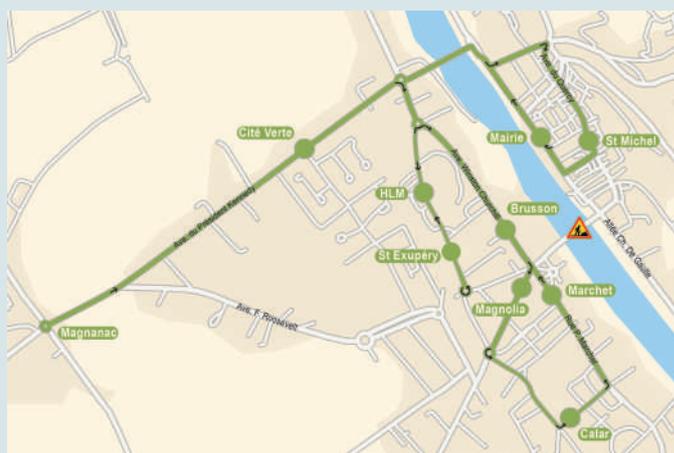
Nous vous y attendons nombreux !

UNE NAVETTE GRATUITE POUR SE RENDRE À BERNADOU

Cette année, en raison des travaux aux Greniers du Roy, la cérémonie des vœux a été délocalisée à la salle Bernadou.

Pour permettre au plus grand nombre de s'y rendre, la Municipalité met en place une navette qui circulera de 10h30 à 14h30.

Elle desservira les mêmes arrêts que la navette du marché : Magnanac, Cité verte, HLM, Saint-Exupéry, Brusson, Magnolia, Calar, Marchet, Mairie et Saint-Michel.



L'USINOTOPIE : DES ARTISTES À LA RENCONTRE DES HABITANTS ET UNE EXPOSITION À LA TOUR DE DÉFENSE

L'association villemurienne

L'UsinoTOPIE, Fabrique des arts de la marionnette, est un lieu de référence en région Occitanie, qui accueille tout au long de l'année pas moins de 15 compagnies venues de toute la France en résidence de création à Villemur-sur-Tarn. De nombreux rendez-vous sont prévus en 2019.



Une résidence artistique est un temps de création, de réflexion, d'expérimentation où les artistes marionnettistes et constructeurs façonnent leurs personnages en atelier, bricolent des décors, travaillent leur mise en scène, le jeu entre les marionnettes et les comédiens... et donnent vie à une histoire et à un univers visuel. Dans le cadre et autour de ces résidences, L'UsinoTOPIE organise de nombreuses ac-

tivités : rencontres, présentations inédites de spectacles (sorties de résidences), actions pédagogiques (parcours artistiques et culturels), visites d'atelier...

UNE RÉSIDENCE DE TERRITOIRE POUR PARTAGER AVEC LES HABITANTS

Cette année, l'UsinoTOPIE relance sa Résidence de Territoire dont le but est de permettre aux habitants de Villemur et des communes alentours de co-créer avec un artiste... En 2019, ce sera avec l'artiste brésilien Eduardo Felix que les habitants et associations seront embarqués pour la construction de marionnettes géantes, de masques... Au programme, 2 mois de rencontres, de temps de créations participatifs, d'aventure humaine partagée, avec pour fil conducteur, le thème de la famille. Cette résidence est ouverte à tous ceux qui ont envie de vivre des temps d'échange et de découverte.

UNE EXPOSITION EN FÉVRIER À LA TOUR DE DÉFENSE

L'UsinoTOPIE accueille également en ce début d'année la compagnie *La Musarde* et propose des ateliers dans les classes primaires de l'école Jules Michelet. Parallèlement, une des artistes de cette com-

pagnie, **MéluThiry** nous fait découvrir son travail de plasticienne avec une exposition à La Tour de défense du 17 au 23 février. Intitulée *Les masques de l'invisible*, cette exposition est un voyage suspendu entre fils de fer et papiers découpés dans lequel des lumières se déplacent lentement pour faire danser les ombres avec des reflets, des lueurs avec des couleurs, des miroirs avec des éclats qui s'envolent ici et là.

Une musique accompagne en douceur cette déambulation onirique où d'étranges animaux se mêlent à de mystérieux personnages masqués.

EXPOSITION *LES MASQUES DE L'INVISIBLE* de MéluThiry

du 17 au 23 février, à la Tour de la défense, à Villemur-sur-Tarn. Inauguration le dimanche 17 février, autour d'un brunch et d'une lecture de Sarah Darnault.

Renseignements : L'UsinoTOPIE
347 Route de Villebrumier 31340
Villemur-sur-Tarn – 05.61.09.92.59 /
contact@lusinotopie.fr

CITOYENNETÉ / SOLIDARITÉ

PLUS DE BÉNÉFICIAIRES POUR LES AIDES DU CCAS

Aide à la restauration scolaire, aide au portage de repas à domicile, aide au permis de conduire ou coupons sport et loisirs : le CCAS propose de nombreuses aides à destination des Villemuriens. Certains barèmes de prise en charge viennent d'être revalorisés afin que plus de personnes puissent en bénéficier : vous y avez peut-être droit !

Pour savoir si vous êtes éligibles à ces aides et pour retirer les dossiers de demandes d'aide, adressez-vous à l'accueil du Pôle Social.

Pôle Social : 2 avenue St Exupéry / Tel : 05.61.09.91.38



DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC FORMÉS AU SECOURISME

Chaque année, des formations Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) sont proposées aux agents territoriaux. En 2018, 30 agents volontaires ont ainsi pu être formés aux gestes de premier secours... Un acte citoyen pour ces agents qui sont quotidiennement au service des Villemuriens.

Cette année, 4 sessions ont été organisées, et ont permis de former 30 agents issus de services très divers de la mairie et la communauté de communes : crèches, RAM, ATSEM, cantines, agents d'entretien ou du service urbanisme, agent d'accueil

ou des ALAE, services techniques. Ce « mélange » est d'ailleurs l'occasion de faire le lien entre les services et de permettre à des agents qui parfois ne se connaissent que de nom, de se rencontrer et de mieux se connaître afin de mieux vous servir.

DES ÉCHARPES TRICOLORES POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Vendredi 9 novembre, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont été officiellement investis dans leur fonction. A cette occasion, M. le Maire Jean-Marc Dumoulin a remis une écharpe tricolore à chaque nouveau conseiller.



Ils sont élus pour deux ans et renouvelables par moitié. En tout, ce sont **treize jeunes conseillers municipaux** qui ont été investis pour cette année 2018-2019. Chaque mois, ils se réuniront à l'espace Bernadou en vue de mettre en place des projets d'amélioration du quotidien de leurs jeunes concitoyens.

Après une première séance le 5 décembre dernier, les jeunes conseillers se réuniront le 30 janvier, le 13 mars, le 17 avril, le 22 mai et le 26 juin.

11 NOVEMBRE : LES VILLEMURIENS TRÈS MOBILISÉS

Toutes générations confondues, vous avez été nombreux à vous déplacer pour la cérémonie de commémoration du centenaire de l'Armistice de la guerre 14-18. A cette occasion, M. le Maire Jean-Marc Dumoulin a également inauguré la nouvelle Place du Souvenir.

Retour en images sur cette matinée d'hommages, conviviale et ensoleillée.



INFOS PRATIQUES

LES SERVICES MUNICIPAUX : HORAIRES & CONTACTS

Qui contacter quand le fossé devant chez moi déborde, si je veux faire une demande de passeport ou si j'ai besoin d'aide pour ma recherche d'emploi ? Adresse, horaires, contacts : pour vous y retrouver, voici un récapitulatif des services proposés par votre Mairie.

MAIRIE

Place Charles Ourgaut, 31 340 Villemur-sur-Tarn
Tel : 05.61.37.61.20 - Mail : contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi :
9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Jeudi : 9h00-12h
Samedi : 9h – 12h



A NOTER : A partir du 1^{er} janvier 2019, la mairie fermera le mardi à 17h30 au lieu de 18h30

LES PRINCIPAUX SERVICES GÉRÉS EN MAIRIE :

- Etat civil
- Services à la personne
- Réservation de salles
- Evénements & manifestations

PÔLE SOCIAL - MSAP

2 avenue St Exupéry, 31340 - Villemur-sur-Tarn
Tel : 05.61.09.91.38 - Mail : contact@valaigo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi – Mercredi – Jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
Mardi : 8h30-12h30 (fermé le mardi après-midi)
Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

LES PRINCIPAUX SERVICES GÉRÉS PAR LE PÔLE SOCIAL :

- **Maison de services au public (MSAP)** : famille, santé, social, emploi, logement, espace numérique, etc.
- **CCAS** : aides sociales (santé, accès au logement, aide au permis de conduire, etc.), portage de repas à domicile, handicap, etc.
- **Affaires scolaires** : inscriptions à l'école, cantine, etc.
- **Petite enfance** : crèches, Relais Assistants Maternels, etc.

— PÔLE TECHNIQUE MUTUALISÉ —

40 Route de Varennes
31340 VILLEMUR-SUR-TARN
Tel : 05.82.95.55.38
Mail : pole.technique@valaigo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi – Mardi – Mercredi :
8h30-12h / 13h30-17h
Jeudi : 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

LES PRINCIPAUX SERVICES GÉRÉS PAR LE PÔLE TECHNIQUE :

- **Service urbanisme** : permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir, autorisations de travaux, transfert, certificat d'urbanisme et achèvement de travaux et conformité, etc.
- **Voirie** : entretien et travaux
- **Espaces verts**

MÉDIATHÈQUE LÉON ECKHOUTTE

1 rue Saint-Jean, 31 340 Villemur-sur-Tarn
Tel : 05.34.27.30.00 - Mail : contact@mediatheque-villemur-tarn.com
Site : <http://www.mediatheque-villemur-tarn.com>

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi : 14h-18h30 -
Mercredi : 10h-12h / 14h-18h30
Vendredi : 14h-18h30
Samedi : 10h-12h30 / 14h-18h

LES PRINCIPAUX SERVICES PROPOSÉS PAR LA MÉDIATHÈQUE :

- **Bibliothèque** avec possibilité d'emprunt de livres (romans, BD, etc.), revues, DVD (fiction et documentaires), CD, partitions
- **Portage à domicile** pour les personnes ne pouvant pas se déplacer
- **Un espace dédié pour les enfants** à l'étage
- **Espace informatique**

Inscription (valable 1 an) : **5€** pour les Villemuriens / **Gratuite** pour les jeunes de moins de 18 ans, les étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

NOUVEAU : DES BUS QUI RELIENT VILLEMUR À MONTAUBAN

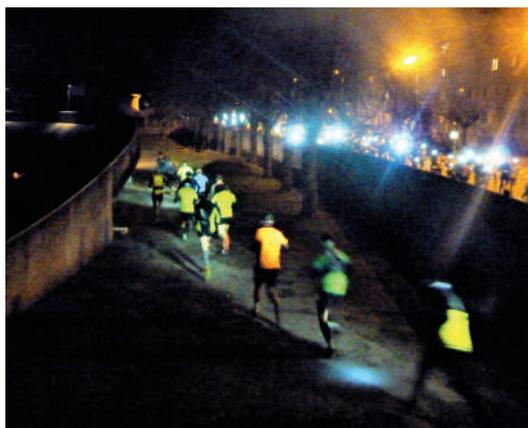
Depuis septembre 2018, la région Occitanie a mis en place une ligne de bus régulière qui relie Saint-Sulpice à Montauban. Du lundi au vendredi, la ligne LiO 717 dessert 4 arrêts à Villemur : Pechnauquié, D29 Gare, Magnanac Av. Kennedy, Gardouille. Les bus circulent 3 fois par jour dans les 2 sens, le matin, le midi et en fin d'après-midi.

La ligne Montauban / St-Sulpice dessert également les communes de Buzet, Bessières, Villematier, Orgueil, Labastide St-Pierre et Bressols.

Tarifs et liste complète des arrêts :

<https://www.laregion.fr/Transport-voyageurs-dans-le-Tarn-et-Garonne>

ASSOCIATIONS



TRAIL NOCTURNE DES ROIS : À VOS BASKETS !

Pour la 5^e année consécutive, l'association Las Groulos Longagnos, sous l'impulsion de Marc Boyer et de son équipe, organise le Trail nocturne des Rois le samedi 12 janvier. Le départ se tiendra au gymnase Albert Camus à 19h.

700 lampes frontales vont à nouveau illuminer le parcours de cette épreuve sportive aussi musclée que festive.

Au programme, 2 parcours de découverte du patrimoine villemurien et de ses coteaux.

- Le parcours principal de 13 km passera notamment par le stade Vélodrome, les berges du Tarn, la Tour de Défense, les Greniers du Roy ainsi que les coteaux (Engourg, Anglas, Croix de la Peyre, Russel).

- Les coureurs les plus téméraires pourront parcourir une boucle de 6 km supplémentaires dans la nature passant par les Derrocades, les crêtes de Cambourel, les Strabols, et la cote des Filhols.

Si le défi vous tente, vous avez jusqu'au 11 janvier pour vous inscrire.

Et pour les moins sportifs, venez nombreux encourager les participants. Vous aurez la possibilité de voir passer les coureurs à deux reprises aux abords de la Tour de Défense.

Trail nocturne des Rois - Samedi 12 janvier 2019 à 19h - Départ au Gymnase Albert Camus (19 km : 19h / 13 km : 19h15)

Renseignements & Inscription (jusqu'au 11 janvier) : coursedesrois.jimdo.com

SAMEDI 12 JANVIER

TRAIL NOCTURNE DES ROIS

Gymnase Albert Camus - 19h00

LAS GROULOS LONGAGNOS

www.coursedesrois.jimdo.com

SAMEDI 16 FÉVRIER

LOTO DE L'AVIRON

Salle de Bernadou 21h00

AS VILLEMUR AVIRON

SAMEDI 26 JANVIER

STAGE DANSE ADULTE

Salle 6 Place Lesdiguères - Villemur

(à Côté du Lavoir) de 13h30 à 16h30

STUDIO STREET & FITNESS

Renseignements : 06.99.20.19.01

studiosstreetandfitness@gmail.com

Tarif du stage : 10 €

26 ET 27 JANVIER

Certificat de sociabilité, brevet de chien de défense et concours national de ring pré sélectif championnat de France.

Terrain club Avenue Roosevelt - Villemur

CLUB D'EDUCATION CANINE

Renseignements : 05.63.33.7542

DIMANCHE 17 FÉVRIER

MASTERCLASS FITNESS

Salle de Bernadou - 10H-12H

ASSOCIATION FITNESS CENTER

Renseignements au 06.6248.2842

ou 06.77.96.79.24

Inscription sur place 10€.

AGENDA ASSOCIATIF

RUGBY

DIMANCHE 20 JANVIER

déplacement USVF rugby à Rabastens

13h30 équipe b / 15h équipe 1

DIMANCHE 3 FÉVRIER

USVF/ Séverac stade Fronton

Équipe b 13h30, équipe 1 15h30.

Resa repas jusqu'au 30/01 au

0663291210

DIMANCHE 17 FÉVRIER

déplacement USVF rugby

à Villefranche de Rouergue

Équipe b 13h30, équipe 1 15h

DIMANCHE 24 FÉVRIER

USVF/ Capdenac au stade vélodrome

Équipe b 13h30, équipe 1 15h,

resa repas jusqu'au 20/02/19

au 0663291212

SKI

DIMANCHE 6 JANVIER

Station de PEYRAGUDES

SAM 12 ET DIM 13 JANVIER

Week-end à MONT LOUIS pour skier à AX 3 domaines et FORMIGUERES

DIMANCHE 20 JANVIER

Station de GUZET Neige

DU 19 AU 26 JANVIER

Semaine à OZ en OISANS pour skier à L'ALPES D'HUEZ

DIMANCHE 3 FÉVRIER

Station d'AX 3 domaines

DIMANCHE 17 FÉVRIER

Station de PIAU ENGALY

ASSOCIATION SPORTIVE VILLEMURIENNE SKI

Renseignements 06.11.66.89.83

asv.ski-rando@outlook.com

BIENTÔT UN NOUVEAU GUIDE DES ASSOCIATIONS ET UN LIVRET DES SALLES COMMUNALES

Un nouveau guide des associations ainsi qu'un livret des salles communales sont en cours de réalisation.

Plus d'info : reservations@mairie-villemur-sur-tarn.fr

NOS RENDEZ-VOUS

Invitation aux Voeux du Maire

Jean-Marc DUMOULIN
Maire de Villemur-sur-Tarn,
Président de la Communauté de Communes,

Le Conseil Municipal,
Vous convient à la cérémonie
des voeux de la Nouvelle Année.

*Samedi 19 janvier
à 11h
à la salle de Bernadou*

Mairie de Villemur-sur-Tarn / Place Charles Ourgaut 31340 Villemur-sur-Tarn / 05.61.37.61.20 - contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr



LE 3^E VENDREDI

LA RENAISSANCE

M. & M^{me} Loop en concert

Vendredi 18 janvier à 19h

Buvette & restauration : Bar de la Tour

WAD en concert

Vendredi 15 février à 19h

Buvette & restauration : Bar Saint-Jean



EXPOSITION

TOUR DE DÉFENSE

« Les masques de l'invisible »
de Mélusine Thiry

Du 17 au 23 février

Inauguration le **dimanche 17 février**, autour
d'un brunch et d'une lecture de Sarah Darnault.

L'UsinoTOPIE

Renseignements 05.61.09.92.59

contact@lusinotopie.fr

PERMANENCES JURIDIQUES À LA MAIRIE : Un avocat répond gratuitement à vos questions

Samedi 19 janvier de 9h à 11h45 - Samedi 16 février de 9h à 11h45

Renseignements : Mairie 05.61.37.61.20

CHAQUE SEMAINE, 3 MARCHÉS DE PLEIN-VENT À VILLEMUR

Places Charles Ourgaut le samedi et le dimanche matin, et le vendredi soir à Magnanac se déroulent les marchés de plein vent de votre ville.

Fruits et légumes, fromages, fruits secs, viande et volaille, charcuterie, pâtisserie, fleurs, textiles, etc. : vous y trouverez des produits de qualité dans une ambiance conviviale.

Vous n'habitez pas dans le centre-ville et vous ne pouvez pas vous déplacer ?

PENSEZ À LA NAVETTE GRATUITE ! ELLE CIRCULE TOUS LES DIMANCHES MATIN DE 9H À 13H.



Directeur de publication : Jean-Marc Dumoulin
Mairie de Villemur-sur-Tarn - Place Charles Ourgaut - 31340 - 05.61.37.61.20 | www.mairie-villemur-sur-tarn.fr

Tirage 3100 exemplaires - Imprimé par Evoluprint

Ne pas jeter sur la voie publique

